

SHOOP BERTON
Pharm. du Progrès
100, GRANDS-RUES, 103
ROUBAIX

ABONNEMENTS

France	3 mois	25.00	6 mois	48.00	1 an	85.00
Étranger	3 mois	30.00	6 mois	55.00	1 an	100.00
Union Postale	Tarif A	35.00		70.00		130.00
	Tarif B	40.00		80.00		150.00

Journal de Roubaix

DIRECTION: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ANNONCES: 60 c. la ligne
REDACTION: 10 c. la ligne

MALADIES de la PEAU
VICES du SANG
SPECIALITES RENOMMEES

Pharm. du Trichon
ROUBAIX

Après le refus américain

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 15 NOVEMBRE (Minuit).
Le Conseil de Cabinet s'est occupé aujourd'hui du refus de M. Hoover. La décision prise par le Gouvernement ne donnera définitive qu'après plusieurs délibérations au Conseil des ministres. Il semble, en effet, qu'avant de prendre position, le Gouvernement français veuille être parfaitement renseigné sur les intentions de nos voisins britanniques. Il est évident que si les débiteurs des États-Unis toujours en front uni pour exprimer leurs doléances, celles-ci auraient beaucoup plus de chances d'être prises en considération. Mais il ne faut pas, à cet égard, pousser trop loin nos illusions: l'Italie a déjà ouvert une brèche importante dans le bloc des débiteurs européens en déclarant qu'elle ferait face, quel qu'il arrive, à l'échéance prochaine. En jouant cavalier, elle a ébranlé l'édifice. Mais si nous pouvions dresser avec la Grande-Bretagne un plan commun de résiliation, ceci pourrait nous consoler de ce vide.

La solution qui serait envisagée consisterait à bloquer à la Banque des règlements internationaux les sommes dues aux États-Unis par la Grande-Bretagne et la France et, sans doute aussi, par les autres débiteurs européens à l'exception de l'Italie. Ces sommes ne seraient transférées qu'une fois terminés les négociations rigoureuses entre l'Amérique et les nations de l'ancien Continent.

Il va de soi qu'un pareil arrangement doit être négocié entre tous les intéressés et qu'il exige une mise au point minutieuse. Il n'est d'ailleurs pas certain que la Chambre américaine qui s'est prononcé en ce qui concerne le refus de Hoover, il convient d'opposer une déclaration de carence.

Mgr Kaas ayant échoué la voie est libre devant M. von Papen

Berlin, 25 novembre. — Les efforts de Mgr Kaas, président du parti de centre, en vue d'une concentration des forces nationales, ont abouti à un échec. Mgr Kaas a annoncé ce soir au président von Hindenburg qu'il renonce à poursuivre les négociations dont se doterait l'avis chargé.

La visite de Mgr Kaas au président von Hindenburg clôt la phase parlementaire de la crise politique allemande.

La reconstitution d'un cabinet présidentiel autoritaire est désormais certaine. Il reste vraisemblable que le chancelier von Papen sera chargé de cette mission, dès samedi.

Le Cabinet démissionnaire n'est du reste réuni, à la fin de l'après-midi de vendredi, pour examiner la situation. I. présentera un rapport, demain matin, au maréchal von Hindenburg qui fera ensuite convoquer la personnalité qui sera chargée de constituer un cabinet présidentiel.

UN CONSEIL DE CABINET

Paris, 25 novembre. — Le Parlement ne siègeant pas, vendredi après-midi, contrairement à ce qui avait été prévu, M. Edouard Herriot, président du Conseil, a convoqué le Conseil de Cabinet pour poursuivre et activer l'étude de plusieurs questions extérieures et intérieures.

Cette réunion a eu lieu de 17 heures à 19 heures 15.

Les ministres se réuniront, demain matin, à l'Élysée, en Conseil des ministres.

Le cardinal Liénart a quitté Rome

Rome, 25 novembre. — Le cardinal Liénart a quitté Rome ce matin, pour rentrer à Lille.

La nouvelle voiture de Sir Samuel Campbell

L'ancien « Oiseau bleu » de Sir Campbell, a été complètement démonté et reconstruit. Il a été muni d'un moteur d'une force de 2.500 CV, qui comporte 12 cylindres, du même modèle que celui de l'hydravion qui gagna la Coupe Schneider l'an dernier.

VOICI CAMPBELL, AVEC SA NOUVELLE VOITURE, « L'OISEAU BLEU ».

La Belgique va se prononcer

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 25 NOVEMBRE 1932.

Une des idées secrètes que les deux gauches ne révélaient pas dans leurs journaux, leurs circulaires et leurs meetings, c'est que les catholiques ne supprimeront jamais leurs écoles primaires. Donc, pensent-elles, nous pouvons les affamer et les priver de leurs droits, ces écoles n'en existent pas moins. Dans cette espèce de chantage, il y a quelque chose de vrai. Les catholiques ont toujours tout fait et feront toujours tout, pour maintenir leurs écoles. Mais, il y a des circonstances plus fortes, que leur bonne volonté. La crise a alourdi considérablement le budget des œuvres catholiques. Il ne faut pas oublier, par exemple, que les frais de construction, de chauffage, d'éclairage, d'entretien, d'achat de mobiliers et de livres scolaires sont toujours à charge des catholiques, même là où l'État intervient. Cela constitue une charge annuelle d'un demi-milliard, que les catholiques supportent généreusement. En dix ans, cela fait cinq milliards.

Que l'État, comme le veulent les deux gauches, supprime les subsides scolaires et ajoute encore par le fait même aux charges actuelles de l'enseignement officiel, quelle que soit la bonne volonté des catholiques, ils succomberont sous le faix. C'est ce que le président de l'Union catholique belge avoue dans un message officiel au pays. « Si les partis de gauche, écrit-il, triomphent aux prochaines élections, ce sera l'immédiate fermeture de la plupart des écoles libres gratuites, ou la gêne, car l'enseignement populaire coûte trop cher pour pouvoir vivre sans le secours de l'État. »

Si ils triomphent, ce sera pour les contribuables belges, non une économie de 500 millions, mais une dépense de plus de 800 millions, car l'État devra continuer à ses frais des milliers d'écoles pour remplacer les nôtres; il devra remplacer des milliers de religieux, qui ne reçoivent qu'un demi-traitement, par des maîtres qui touchent un traitement plein. »

Que de pères de famille sur le pavé, car il y a des milliers de laïcs dans les écoles catholiques. Les religieux et les religieuses, déjà considérés au point de vue des traitements, comme des demi-Belges, se verraient davantage encore la ceinture. » Ils ont, eux, l'habitude et la vocation du sacrifice. Mais les instituteurs laïcs, ayant femme et enfants, eux désirent-ils que les libéraux et les socialistes puissent leur ôter la religion en frappant l'école libre. En réalité, leurs premières victimes seraient des laïcs et les parents pauvres, les ouvriers, les travailleurs qui, ne pouvant pas payer les écoles de leur choix, seraient obligés de mettre leurs enfants dans des écoles qui ne donnent pas satisfaction aux droits de leurs consciences.

On touche ici du doigt une des graves erreurs du plan laïcisateur des gauches. Des hommes de gauche comme MM. Janson, Destrée et Huyghebaert l'ont entrevue, mais ils n'ont eu que le cœur serré à la pensée de l'iniquité de la guerre scolaire. Ils ont fini par se taire et par accepter, tête baissée, ce qu'ils considéraient comme une suprême injustice.

Les catholiques en appellent au pays. C'est-à-dire, dimanche, sera jugé. L'Union catholique de Belgique, par l'organe de son président, dit aux citoyens: « Comme père et mère, vous avez droit à l'enseignement qui vous convient. » « Comme contribuable, vous payez votre part de charges de cet enseignement. » « Mais cela ne vous servira à rien si, comme électeur, vous n'avez pas de votre force et de votre influence. » Réfléchissez à la gravité du vote que vous allez donner le 27 novembre et dites-vous qu'il n'est qu'un moyen pour faire respecter votre liberté de père de famille et de sauver les écoles chrétiennes. C'est d'aider les catholiques, les seuls qui puissent, avec vous, défendre l'âme de vos enfants. »

M. Painlevé est rétabli

Paris, 25 novembre. — M. Painlevé, qui a passé une bonne nuit, ne se sent plus ce matin, de son indisposition de jeudi soir.

Cependant, sur les conseils de son médecin, M. Painlevé ne s'est pas rendu aujourd'hui à son bureau, au ministère de l'Air et il devra se reposer encore quelques jours.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN BELGIQUE

Notre photo donne une idée de la façon dont sont tapissés les murs de la Bourse de Bruxelles, à la veille des élections législatives. Elles-ci ont lieu, on le sait, dimanche prochain.

(W. W. F.)

LA FIN DU DÉBAT SUR L'AÉROPOSTALE A LA CHAMBRE

Il convient de revenir sur la réponse énergique autant que définitive, qu'a faite M. Flaminio à la fin de la séance de la Chambre, en réponse aux attaques des socialistes.

Dans la séance du 12 mars, où j'ai pris la parole, dit-il, j'ai déjà eu à m'expliquer. Mais d'autres n'ont pas dit la vérité. C'est ainsi que M. Léon Blum avait déclaré qu'il n'avait jamais plaidé pour un fournisseur de l'État. Or, M. Léon Blum a plaidé pour une société qui construit des automobiles, qui est un gros fournisseur de l'État et un fournisseur de guerre.

M. Blum a pareillement nié être l'avocat-conseil des Galeries Lafayette, mais les archives du ministère des Finances, il y a une note des Galeries Lafayette demandant remise de 12 millions de bénéfices de guerre. Sur cette pièce, il y a une note signée de M. Blum.

C'est un faux, s'écrie M. Blum. M. Flaminio qui poursuit en ces termes: « Je suis fatigué d'entendre que je conçois l'exercice de ma profession et ma fonction publique, ce serait un scandaleux mélange s'il était vrai. J'ai écrit une lettre émanant d'un contribuable qui se plaignait d'être imposé pour 3 millions de bénéfices de guerre. C'est alors que sa lettre fut apportée au ministère des Finances par M. Blum. La lettre était adressée à M. Blum, avocat. Il est intervenu en qualité de parlementaire. Cela, c'est, passer un peu trop l'échelle sur la robe d'avocat, et des propositions comme celle-ci, j'en ai d'autres. »

Et vous, monsieur Renaudel, je ne vous dis qu'une chose: serrez votre haricot et votre échoppe et retirez l'haricot.

Après le vote de l'ordre du jour de confiance, par 471 voix contre 12, la Chambre s'est ajournée.

La séance a été levée vendredi à 4 h. du matin.

EST-CE UN ESPION ?

Versailles, 25 novembre. — Il y a quelques jours, un homme faisait la connaissance, dans un hôtel de la rue de Gravelle, à Versailles, de plusieurs officiers aviateurs. Au cours de la conversation, cet homme fit savoir qu'il était lieutenant à la caserne des Petites-Écuries, où il lia conversation avec d'autres officiers.

Mais ses allures ayant été trouvées bizarres, par quelques-uns d'entre eux il fut sursis immédiatement au conseil, qui avisa le commissaire central de Versailles.

Après une rapide et discrète enquête l'individu suspect fut conduit au commissariat, où il déclara se nommer Jean-Louis Pinche, 30 ans, demeurant à Paris, 81, rue Laugier, et se donna comme agent de cinéma. Le pseudo lieutenant-aviateur ajouta qu'il avait emprunté un uniforme par fanfanonade.

L'enquête a en outre révélé que Pinche venait souvent les autocars affectés à un service du transport des officiers aviateurs de Versailles à Villacoublay et qu'il avait réussi à s'introduire plusieurs fois dans ce centre d'aviation.

Les enquêteurs s'efforcèrent actuellement d'établir dans quel but Pinche s'est introduit dans le centre d'aviation de Villacoublay et dans la caserne de Versailles.

Le Prix Jules Méline

Remboursement, 25 novembre. — Le prix Jules Méline, destiné chaque année à récompenser le cultivateur de l'arrondissement ayant conservé le plus d'animaux à la terre, vient d'être décerné par la Société d'agriculture de Remboursement à M. Bénoni Vaclandier, âgé de 67 ans, du Menil-Thillot, père de onze enfants, tous cultivateurs.

Le lauréat a cinquante-quatre petits-enfants.

Le coefficient du coût de la vie dans le Nord est fixé à 6,18

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie vendredi après-midi à la Préfecture du Nord à Lille.

La Commission a adopté les propositions des sous-commissions présentées par MM. Dupas, pour l'alimentation; Geroy, pour les objets divers; Duez, pour les loyers; Hausser, pour l'habillement.

Elle a arrêté, conformément aux indications du tableau ci-après, à 87,244 le coefficient du coût de la vie au 1^{er} novembre 1932 par rapport à 1930.

Alimentation	60	51,451
Chauffage, éclairage	5	4,487
Loyer	10	11,349
Habillement	15	10,877
Dépenses diverses	10	9,380
	100	87,244

Le coefficient correspondant établi sur la base 1 en 1914 s'élève à 6,18 contre 6,42 au 1^{er} mai 1932.

Un octogénaire assomme une jeune femme de 32 ans et se suicide à Bertincourt

Au grand scandale de la population de la commune de Bertincourt, un octogénaire, Louis Lefebvre, rentier, 89 ans, prétentieux et jaloux, entre-tenu de relations avec la femme Harlet, née Aimée Aublin, 32 ans, mère de trois enfants.

Le mari était en traitement à Arras. Vendredi matin, les voisins de la femme Harlet entendirent crier les enfants. Ils cherchèrent à se rendre compte de ce qui se passait, car ils étaient intrigués de l'absence de la mère qu'ils n'avaient pas aperçue depuis trois jours.

Le maire fut prévenu, ainsi que les gendarmes. Lorsque ces derniers pénétrèrent au domicile des deux Harlet, ils trouvèrent la femme Harlet étendue sur le sol, morte. Elle avait été frappée à la tête et au ventre par un objet dur et lourd. On ignore encore la cause du drame, et les gendarmes continuent leur enquête à ce sujet, quoique l'action de la justice soit éteinte du fait de la mort du meurtrier.

Les essais de « Arc-en-Ciel »

Le trimoteur Arc-en-Ciel, de l'ingénieur Couzinet, piloté par l'aviateur Dubouard, poursuivit ses essais, à quité le Bourget vendredi, à 12 h. 15, pour effectuer un vol sans escale de 4 h. 30, sur le parcours Paris-Bordeaux-Paris.

À bord de l'appareil se trouvaient, outre l'équipage, les capitaines Mailoux et Carrière.

Deux aviateurs italiens se tuent

Rome, 25 novembre. — Par suite d'une erreur de manœuvre, un appareil de reconnaissance est tombé hier, à l'aéroport de Loreto. Les deux membres de l'équipage ont été tués.

Le prix Lasserre de musique

Le concours de musique pour le prix Lasserre, organisé par le Comité de l'enseignement musical de Lille, a eu lieu hier, à l'école de musique de la rue de la République. Le jury, présidé par M. Omeroy de Bréville, a attribué le prix à M. Pierre Omeroy de Bréville, élève de César Franck et l'un des collaborateurs de Vincent d'Indy.

(W. W. F.)

“PAYEZ ET VOUS SEREZ CONSIDÉRÉE” RÉPOND L'AMÉRIQUE A LA FRANCE

On publie le texte de la réponse du secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à la note française du 10 novembre 1932, à propos des dettes de guerre.

« La note rappelle que du temps du président Wilson, le Gouvernement des États-Unis a constamment maintenu que les dettes devaient être traitées comme tout fait distinctes des réparations découlant de la guerre. »

« Les dettes dues aux États-Unis tombent ainsi, tout naturellement, dans la catégorie des dettes ordinaires entre nations et ont été traitées comme telles. »

« Le Congrès américain a passé, avec chacun de ses débiteurs, des arrangements qui, dans son intention et dans sa pensée, devaient être libéraux et entièrement dans la limite de la capacité de paiement du débiteur, sans que celui-ci risquât de compromettre ses finances ou sa monnaie, ou fût empêché de maintenir et si possible d'améliorer le niveau de la vie de ses citoyens. »

« Je reconnais, dit le sous-secrétaire d'État des États-Unis, l'importance de la décision citée dans votre mémorandum qui a été prise par les gouvernements à Lausanne, touchant les réparations qui leur étaient dues par l'Allemagne, ainsi que l'effet possible, sur ces mêmes réparations, de la perte de cette source de revenus. »

« J'arrose ne pouvoir trouver aucune raison préemptoire qui serait de nature à amener le Congrès des États-Unis à agir sur ce point, aujourd'hui, d'une façon quelque peu différente de la manière et des principes qui l'ont guidé dans le passé, et je croie qu'il ne serait pas opportun de chercher à engager des discussions sur ce sujet, sinon de cette manière et en suivant ces principes. L'attitude du président est donc que, pour toute étude éventuelle des obligations financières intergouvernementales, telles qu'elles existent actuellement, un organisme soit créé pour étudier la question avec chaque Gouvernement individuellement, comme il a été fait jusqu'ici. »

« En ce qui concerne la suspension de l'échéance de la dette française du 15 décembre qui est demandée dans votre mémorandum, l'exécution n'a aucun pouvoir pour accorder une extension et aucun fait n'a été mis en notre possession, qui puisse être présenté au Congrès pour examen favorable en vertu de ces principes ci-dessus exposés. »

« Le Gouvernement et le peuple américains attachent en maintenant des accords en vigueur et au paiement du 15 décembre, une importance telle qu'elle dépasse de beaucoup toutes les raisons maintes fois invoquées en faveur de la suspension et si le paiement était effectué les perspectives d'un examen favorable de l'ensemble de la question en seraient, à mon avis, grandement accrues. »

« Une réponse dans le même sens a été envoyée aux autres nations qui avaient fait la même demande que la France. »

Aux Trois-Suisses, à Mouvoux un camion automobile est violemment tamponné par un tramway qu'il fait dérailler



DEUX ASPECTS DE L'ACCIDENT (Ph. J. de Bx.)

En haut: LE CAMION COINCÉ ENTRE LE TRAMWAY DÉRAILLÉ ET L'ARBRE QU'IL A DÉRAILLÉ.

En bas: L'AVANT DU TRAMWAY COMPLÈTEMENT DÉTACHÉ.

Un formidable accident qui aurait pu dégénérer en catastrophe s'est produit vendredi vers 11 h., sur le Boulevard de la Marne, à Mouvoux, à proximité du dangereux carrefour des Trois-Suisses.

Le tramway Lille-Tourcoing, conduit par le wattman Léon Deceuninck, demeurant rue de la Petite-Hollande, à Marquand, se dirigeait vers Tourcoing et se trouvait à 200 mètres environ de l'arrêt obligatoire des Trois-Suisses, lorsqu'un camion venant de Lille et conduit par M. Victor Plozier, entrepreneur de transports, 63, rue Henri-Caroté à Roubaix, chargé de 1.000 kilos de viande et dans lequel avait pris place M. Masqueler, boucher à Cerven (P.-d.-C.) traversa un passage privé qui se trouvait à cet endroit en vue de se diriger vers le café des Trois-Suisses.

Le mécanicien du tramway, qui n'avait pu prévoir cette manœuvre et qui freinait d'ailleurs depuis un certain moment avant d'arriver à l'arrêt, ne put stopper à temps pour éviter le camion.

Tamponné à l'arrière, celui-ci fit un tête-à-queue formidable, fut coincé contre un arbre bordant la voie, qui fut déraciné.

De son côté le tramway sortit des rails. La carrosserie de la motrice fut complètement démolie de même que le moteur de commande.

Il y avait une quinzaine de voyageurs dans le tramway. Un jeune homme qui s'empara d'un être heureusement personne ne fut blessé sérieusement, malgré la violence du choc.

Le mécanicien pourtant, était touché à la tête et perdit du sang en abondance. Il fut transporté au café des Trois-Suisses, où M. le docteur Deunmont de Tourcoing, qui passait à ce moment lui donna les premiers soins.

Le médecin constata une plaie à la région frontale et des contusions à la cuisse gauche. Après un pansement, M. Léon Deceuninck fut remis reconstruit dans son état. Un voyageur, M. Henri

Un abergiste et sa femme assassinés et dévalisés près d'Orléans

Orléans, 25 novembre. — On a découvert assassinés dans leur maison, deux délinquants de Courtenepierre (Loiret). La femme, Mme Émilie Marceon, qui avait le crâne fracturé, était étendue dans une mare de sang, au milieu de la salle de café.

Son mari, affaibli dans la cuisine, portait une profonde blessure à la tête. Deux Polonais sont venus dans le débit pour consommer. On suppose qu'ils apprirent Mme Marceon tandis qu'elle dormait et l'assommèrent, puis ils se sauvèrent.